

Luxembourg, le 29 mai 2019

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Intérieur :

« L'émergence des nouvelles technologies ouvre des perspectives prometteuses pour le domaine de la santé et suscite de nouveaux espoirs pour améliorer davantage la qualité de la prise en charge des patients.

La télémédecine deviendra, dans les années à venir, un vecteur de plus en plus important permettant à la fois de réaliser d'importants gains en efficacité et d'améliorer la couverture médicale, en particulier dans les régions rurales.

Dans plusieurs villes allemandes, les forces de premiers secours sont d'ores et déjà soutenues par un télé-urgentiste lors de leurs interventions, ce qui a permis d'optimiser la prise de décision des secouristes et, ainsi, la prise en charge des patients.

Au vu de ce qui précède, et considérant que le programme de coalition accorde une priorité à la promotion de la télémédecine d'urgence, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Intérieur :

- 1. Madame la Ministre est-elle au courant des projets mis en œuvre en Allemagne ?*
- 2. Madame la Ministre partage-t-elle l'avis que l'assistance d'un télé-urgentiste pourrait soutenir les secouristes lors de leurs interventions et améliorer ainsi la prise en charge des patients ?*
- 3. Des projets pareils sont-ils prévus d'être réalisés au Grand-Duché ? Dans la négative, pour quelles raisons Madame la*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Ministre y renoncerait-elle ? Dans l'affirmative, quel est l'état d'avancement des projets en question ? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Max HAHN
Député